



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 7 janvier 2019

## Communiqué de presse

### Prime aux petits ruminants Campagne 2019

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Service Agriculture et Forêt informe les éleveurs d'ovins-caprins que la période de dépôt des demandes de Prime aux Petits Ruminants 2019 (PPR) s'étend du **1er janvier au 31 janvier 2019**.

Attention ! Les aides animales doivent obligatoirement être déclarées via Telepac

- Pour les demandeurs ayant un numéro pacage en télédéclarant sur le site internet [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr). Pour se connecter utiliser :
  - votre numéro pacage et votre mot de passe ;
  - ou, en cas de perte du mot de passe, cliquez sur « créer un compte ou mot de passe perdu », complétez toutes les informations et renseignez **le code telepac 2019 ou à défaut le code telepac 2018** (création d'un nouveau mot de passe).
- Les nouveaux demandeurs doivent se rapprocher de la DAAF (bureau 221) munis des pièces suivantes :
  - copie carte nationale d'identité recto-verso
  - relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
  - n° de SIRET
  - n° de détenteur (n° de cheptel)
  - recensement annuel ovins-caprins 2018.

Nom du contact : Jocelyne OPTALY ou Laurent PULVAR - Tél : 0596 71 21 01 / 71 20 83

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
[florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr](mailto:florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972